

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20160711_07

Séance du 11 juillet 2016

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 12
- Votants : 14

Date de la convocation :
2 juillet 2016

Date d'affichage :
18 juillet 2016

L'an deux mil seize, le onze juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Stéphane BERQUAND, Carmen VALLET (procuration à Claudine QUATREPOINT), Anne-Marie MIVELLE (procuration à Florent SERRETTE), Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY, Jean-Yves QUETY.

Mme Claudine QUATREPOINT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de pâturage par Mme Amandine GONIN

Mme Amandine GONIN a adressé un courrier pour demander, comme en 2015, la possibilité de faire pâturer ses chevaux sur 2 terrains communaux libres à Mibois, dans une optique d'entretien.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce pâturage à titre gracieux et rappelle que l'un des terrains a d'abord pour vocation de constituer une zone pour la sortie des bois exploités et leur dépôt avant évacuation.

Par ailleurs, il est demandé au conseiller municipal en charge de l'agriculture de réaliser un recensement des particuliers ou agriculteurs qui utiliseraient des terrains communaux pour du petit pâturage d'entretien, afin que ceux-ci réalisent chaque année

une demande écrite au conseil municipal qui statuera, pour éviter tout malentendu.

Mme Lydie CHANEZ, intéressée par l'affaire, a quitté la salle et ne prend pas part au vote.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

Florent SERRETTE